

L'an Deux Mil Vingt, le quinze juin à vingt heures, sur convocation adressée le neuf juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au Centre culturel Henri Gardien, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRÉSENTS :

MMES Nadine KIERS-PERRAULT - Monique NICOLAS - Martine CHAPELLIERE - Thérèse LE SERGENT Isabelle DELAUNAY - Françoise ALLIDIER - Lydie JARDIN - Valérie CHOQUET-AUDOIN - Anne-Marie BONNET

MMS Denis LAUNAY - Frédéric SCORNET - Laurent NOË - Alain BERARD - Jessy COCHEREL - Fabrice CHOMARD - Gérard LIVET - Christophe CABARET - Fabrice VOINEAU - Morgan LE ROYER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE: /

ABSENTS:/

Secrétaire de séance : M. Frédéric SCORNET

POINT 1: Vote des taux des impôts locaux 2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état fiscal 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (annexe 1)

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finance 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à auteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter les taux de la taxe d'habitation 2020.

Considérant les simulations pour l'augmentation des taux d'impôts directs locaux effectuées par Mme la Trésorière principale, de 1%, 1,5% et 2% (annexe 2)

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 1,5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (18 Pour - 0 Contre - 1 Abstention)

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, de 1,5%, comme suit :

TAXES	Taux votés en 2019	Taux votés en 2020
Taxe foncière bâti	7,54%	7,65%
Taxe foncière non bâti	17,28%	17,54%

POINT 2: Budget Primitif 2020 - Budget principal

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2020 de la commune, avec la reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1. Le budget primitif communal 2020 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2020	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 576 825.28€	1 576 825.28€
Section d'investissement	2 045 764.96€	2 045 764.96€
TOTAL	3 622 590.24€	3 622 590.24€

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 de la commune au niveau des chapitres et des opérations, comme présenté ci-dessus.

POINT 3: Budget Primitif 2020 - Budget Lotissement de la Plaine du Longuet

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2020 du lotissement, avec la reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1. Le budget primitif du lotissement 2020 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2020	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	526 155.26€	526 155.26€
Section d'investissement	491 685.99€	491 685.99€
TOTAL	1 017 841.25€	1 017 841.25€

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du lotissement de la Plaine du Longuet au niveau des chapitres et des opérations, comme présenté ci-dessus.

<u>POINT 4</u>: Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2020 + Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire (RODP) 2020 - **GRDF**

Monsieur le Maire rappelle,

Vu le Décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Considérant le courrier du 8 juin 2020 de la société GRDF Centre Ouest :

	RODP	ROPDP	TOTAL
GRDF – Territoire Centre-Ouest	707.00€	5.00€	712.00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal accepte le montant de ces redevances pour l'année 2020

POINT 5: Vote des tarifs du Service Jeunesse - année 2020/2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état des tarifs du service jeunesse (l'Arço) de l'année 2019/2020,

Considérant le nombre de réservations non honorées ou annulées en dernière minutes du fait de tarifs très bas appliqués aux familles, de la difficulté pour le Centre de Loisirs de gérer ces réservations non honorées. Notamment financièrement avec l'embauche d'animateurs et l'achat de matériel; au niveau organisationnel avec les préparations et conceptions des journées en fonctions des effectifs inscrits; mais également moralement, par le refus d'accueils d'enfants qui auraient finalement été possibles,

Monsieur le Maire propose une modification et une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 (à compter du 1^{er} septembre 2020), de la grille tarifaire pour les 6 à 12 ans et de la grille tarifaire pour les ados.

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** les nouvelles grilles tarifaires pour les services jeunesses (l'Arço) à compter du 1^{er} septembre 2020, comme présentées en annexe,

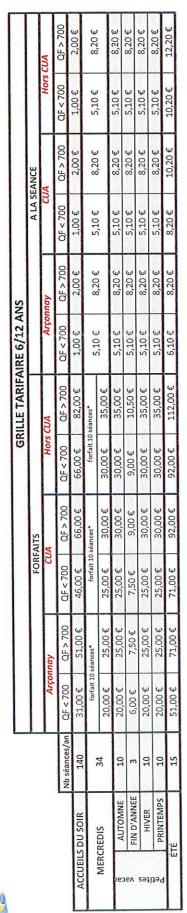
Le Maire

Denis LAUNAY



TARIFS 2020-2021 (à compter du 1er septembre 2020)

Centre "L'Arço"



Mercredis - forfait 10 séances * : forfait périodique à prendre endant l'année scolaire (les séances non utilisées au 30 juin 2021 ne pourront être reportées l'année suivante).

Accueil du soir: le forfait proposé est valable l'ensemble de l'année scolaire.

Forfait petite vacances: un forfait par période.

La facturation aux familles sera faite sur le calcul des réservations et non plus sur les présences de l'enfant.

					GRILLE ADOS	ADOS	119	
					A LA SEANCE	EANCE		
			Arçonnay	ınay	CUA	A	Hors CUA	CUA
		Nb jours/an	QF < 700	QF > 700	QF < 700	QF > 700	QF < 700	QF > 700
SOIREES et	SOIREES et WEEK END	10						
5	AUTOMNE	3						
	FIN D'ANNEE	3	3,10€	5,10€	5,10€	8,20 €	8,20€	10,20€
Peti scai	HIVER	3						
۸	PRINTEMPS	3						
	ÉTÉ	10	6,10 €	8,20€	8,20 €	10,20 €	10,20 €	12,20 €
	Contraction of the Contraction o	The second name of the last of	The state of the s					

La facturation aux familles sera faite sur le calcul des réservations et non plus sur les présences de l'enfant.